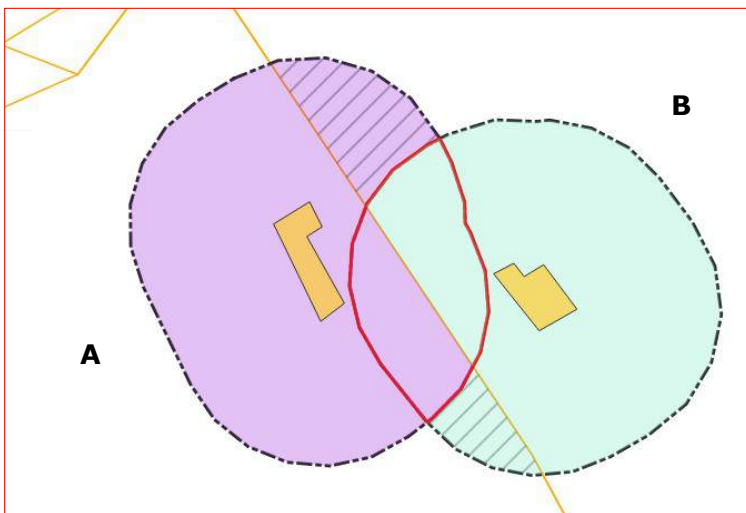


Selon les cas, les zones à débroussailler de plusieurs voisins peuvent se superposer, chez soi, mais également chez un tiers, soumis ou non au débroussaillage. **Quelles règles s'appliquent en cas de superposition ? Quels sont les différents cas de figure rencontrés ?**

Superposition entre personnes devant débroussailler

- Dans le cas où la superposition du périmètre à débroussailler se situe chez un voisin **lui-même soumis à cette obligation**, la charge du débroussaillage revient à ce voisin, propriétaire de la parcelle.

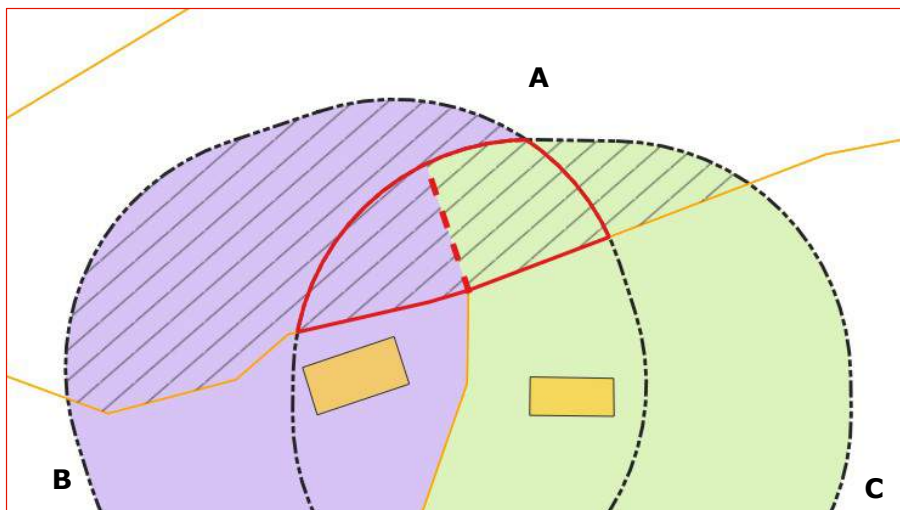
Exemple



- La superposition, contours rouges sur le schéma, est à cheval sur les parcelles des propriétaires A et B. Sur cette zone, **chacun débroussaillie dans les limites de sa parcelle** ;
- Pour les zones non superposées, les règles expliquées sur la fiche 1 s'appliquent. Les propriétaires A et B ont chacun une partie de leur débroussaillage à effectuer chez leur voisin (zones hachurées sur le schéma) ;
- **Mutualisez-vous** : dans ce genre de cas, il peut être judicieux de se mettre en commun pour la réalisation des travaux.

Superposition chez un propriétaire non soumis au débroussaillage

Dans le cas où la superposition du périmètre de débroussaillage se situe **chez un voisin qui n'est pas tenu de débroussailler**, chacun débroussaile les parties les plus proches de ses limites de parcelles bâties.



- Le propriétaire A n'ayant pas de construction, et n'étant pas en zone urbaine, il n'est pas tenu de débroussailler ;
- Les propriétaires B et C doivent débroussailler chez le propriétaire A, selon les zones hachurées sur le schéma ;
- Les périmètres de débroussaillage des propriétaires B et C se superposent chez le propriétaire A (zone délimitée en rouge sur le schéma) ;
- **Le débroussaillage sur la zone de superposition est à répartir entre les propriétaires B et C.** Chacun débroussaile la **zone la plus proche de ses limites de parcelle**. Dans les faits, on suit la bissectrice qui scinde en deux la zone mutualisée, à partir des limites de parcelles (ligne pointillée rouge sur le schéma).
- Comme dans le cas précédent, **la mutualisation des travaux sur les zones superposées peut faciliter leur exécution.**